## TAUX DE COTISATIONS POUR LE REGIME GENERAL du 01/01/2025 au 30/04/2025

ORGANISME COLLECTEUR	COTISATION	Effectif	Cadre/Non cadre	Salaire	Assiette	Taux salarial	Taux patronal
URSSAF	Assurance maladie	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut	. aux calaliai	7.00%
0.1007.11	Complément assurance maladie > 2,25 SMIC au 01/01/2025 (11,88)	TOUS	TOUS	> 2,25 SMIC	Salaire brut		6,00%
	Contribution solidarité autonomie	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,30%
	Allocations familiales	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		3.45%
	Complément alloc. Familiales > 3,3 SMIC au 01/01/2025 (11,88)	TOUS	TOUS	> 3.3 SMIC	Salaire brut		1.80%
	Accident du travail	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		Variable
	FNAL 0,10%	0 à 49	TOUS	TOUS	TA		0,10%
	FNAL 0,50 %	50 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,50%
	Vieillesse plafonnée	TOUS	TOUS	TOUS	TA	6,90%	8,55%
	Vieillesse déplafonnée	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut	0,40%	2,02%
	Contribution au dialogue social	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut	0,4070	0,016%
	Forfait social 8 % sur les parts patronales de prévoyance	11 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 8%		8,00%
	Forfait social 20% sur intéressement (16% sous conditions)	250 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Forfait social 20% sur interessement (16% sous conditions)	50 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Forfait social 20% sur participation (10% sous conditions)  Forfait social 20% sur abondement PEE (10% ou 16% sous conditions)	50 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
		TOUS	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Forfait social 20% sur les parts patronales de retraite supplémentaire						
	Contribution sur indemnité de rupture conventionnelle exonérée de cotisations	TOUS	TOUS	TOUS TOUS	Montant de l'indemnité exonérée		30,00%
	Versement mobilité	11 et +	TOUS		Salaire brut	0.000/	Variable
	CSG déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	6,80%	
	CSG non déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	2,40%	
	CRDS non déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	0,50%	4.000/
	Participation à la formation	11 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		1,00%
	Participation à la formation	0 à 10	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,55%
	Participation CDD	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut du salarié en CDD		1,00%
	Taxe d'apprentissage (part principale)	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut sauf si exonération		0,59%
	Taxe d'apprentissage (part libératoire)	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut sauf si exonération		0,09%
	Contribution supplémentaire à l'apprentissage	250 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0% à 0,4%
POLE EMPLOI	Chômage TA+TB	TOUS	TOUS	TOUS	TA+TB		4,05%
	Bonus-malus selon le nombre de fin de contrats avec indemnisation pole emploi	11 et +	TOUS	TOUS	TA+TB		Variable
	AGS-FNGS	TOUS	TOUS	TOUS	TA+TB		0,25%
AGIRC-ARCCO	Retraite complémentaire T1	TOUS	TOUS	TOUS	TA	3,15%	4,72%
	Retraite complémentaire T2	TOUS	TOUS	TOUS	TB+TC	8.64%	12,95%
	Contribution d'équilibre général (CEG) T1	TOUS	TOUS	TOUS	TA	0,86%	1,29%
	Contribution d'équilibre général (CEG) T2	TOUS	TOUS	TOUS	TB+TC	1,08%	1,62%
	Contribution d'équilibre technique (CET)	TOUS	TOUS	> TA	TA+TB+TC	0.14%	0,21%
	APEC	TOUS	CADRE	TOUS	TA+TB	0,024%	0,036%
	25	.000	07.151.12	.000		0,02.70	0,00070
REDUCTION DE CHARGE	Réduction sur les bas salaires	0 à 49	TOUS	< 1,6 SMIC	taux pour le calcu	I	0,3194 maxi
	Réduction sur les bas salaires	50 et +	TOUS	< 1,6 SMIC	taux pour le calcu	l The second	0,3234 maxi
	Déduction TEPA	0 à 19	TOUS	TOUS	Nombre heures supplémentaires		-1,5€
	Déduction TEPA	20 à 249	TOUS	TOUS	Nombre heures supplémentaires		-0,5€
	Heurres supplémentaires et complémentaires	TOUS	TOUS	TOUS	Rémunération des heures suppl.	-11,31% maxi	
ORGANISME PREVOYANCE	Mutuelle	TOUS	TOUS	TOUS	Base mutuelle	Variable	Variable
OTTO, INTOINET THE VOTANGE	Prévoyance	TOUS	TOUS	TOUS	Base prévoyance	Variable	Variable
	Prévoyance assurance décès cadre	TOUS	CADRE	TOUS	TA	v ai labic	1,50%
	i revoyance assurance deces cadre	1003	CADILL		IA		1,5070
OPCO	Formation professionnelle conventionnelle	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut selon convention		Variable
SERVICE DES IMPOTS	Taxe sur les salaires (entreprises non soumises à TVA)	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		Variable
	Participation à l'effort de construction	50 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,45%
	·	<b>=</b> 0.15	<b></b>	<b>TO.10</b>			
MEDECINE DU TRAVAIL	Médecine du travail	TOUS	TOUS	TOUS	Variable		Variable

En rouge : les changements de la période Données à titre indicatif sans valeur juridique